



# COMMUNE DE RAINVILLE

## Compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2024

Le 21 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Martine GAMBONE – 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,  
Messieurs Damien EULRY, Benjamin GODFROY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Pouvoir(s) :

### **Energie renouvelable, panneaux photovoltaïques :**

Le conseil municipal réfléchi à une autoconsommation collective d'électricité à dimension citoyenne. Cette énergie serait produite par des panneaux photovoltaïques installés, dans un premier temps, sur les bâtiments communaux, dans le but de réaliser des économies.

Pour mener à bien ce dossier, il a été décidé de faire appel à l'association Lorraine Energies Renouvelables afin d'étudier la faisabilité du projet. Si cela est positif, des réunions publiques destinées aux habitants seront organisées afin d'expliquer la définition et les avantages d'un projet citoyen, le montage de celui-ci et les différents modes d'implication des acteurs locaux.

Une réunion d'information sera programmée prochainement.

### **Mutuelle communale :**

Madame JACQUEMIN, qui représente la mutuelle communale Mutua+, sera présente en mairie le mardi 18 juin de 14h à 17h.

Plusieurs familles du village viennent de s'engager auprès de cette assurance.

Si vous souhaitez un rendez-vous en mairie ou à domicile, vous pouvez la contacter au 06 18 01 63 33

### **Affouages :**

Le cubage des affouages, initialement prévu le 1<sup>er</sup> juin, es reporté au 15 juin en raison des conditions météorologiques.

### **Plantations d'arbres :**

Les arbres qui sont installés dans les bacs en bois rue du Han seront installés définitivement au sol durant le prochain hiver.

Cette opération a été faite en collaboration avec les riverains afin d'occasionner le moins de gêne possible.

Elle sera renouvelée à d'autres endroits du village.

### **Agence France Services :**

A compter du 15 juin, dans le but de faciliter vos démarches administratives, le secrétariat de mairie pourra vous aider pour remplir vos documents. Ce qui pourra vous éviter des allers-retours à la maison France Services de Châtenois ou d'ailleurs.

Deux sujets ne seront pas traités : les déclarations d'impôts et les demande de retraite.

Les heures de permanence sont identiques aux horaires du secrétariat de mairie, mais si cela montait en puissance, un horaire spécifique serait mis en place.

### **Arrêté préfectoral du 5 juillet 1993 :**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent être effectués :

De 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, les jours ouvrables,

De 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis,

De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.